



**HAL**  
open science

## Enjeux sociétaux et adaptation des filières aux controverses sur l'élevage

Véronique van Tilbeurgh

► **To cite this version:**

Véronique van Tilbeurgh. Enjeux sociétaux et adaptation des filières aux controverses sur l'élevage. Douzièmes Journées de la Recherche Avicole et Palmipèdes à Foie Gras, Tours, 05 et 06 avril 2017), Apr 2017, Tours, France. hal-01580518

**HAL Id: hal-01580518**

**<https://univ-rennes2.hal.science/hal-01580518>**

Submitted on 14 Sep 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

# Enjeux sociétaux et adaptation des filières aux controverses sur l'élevage

Van Tilbeurgh Véronique

ESO Rennes-UMR 6590 ESO, Université Rennes 2  
Place du recteur Henri Le Moal  
CS 24307  
35043 Rennes cedex

[veronique.vantilbeurgh@univ-rennes2.fr](mailto:veronique.vantilbeurgh@univ-rennes2.fr)

## RÉSUMÉ

Depuis quelques années, maintenant, l'élevage est la cible de nombreuses critiques émanant de différents acteurs sociaux et adressées tant aux filières qu'aux éleveurs, directement interpellés ainsi sur le sens de leur métier. L'objectif de cette communication est de fournir des clés de compréhension des enjeux sociaux de ces critiques. C'est à travers la notion de controverse, en tant que conflit triadique opposant ceux qui remettent en cause l'élevage, ceux qui le défendent et un public jouant le rôle d'arbitre, que sont explicités les enjeux de ce débat. La controverse autour de l'élevage apparaît ainsi comme un moment de redéfinition des consensus autour de ce qui est acceptable de faire avec les animaux d'élevage tout en générant de l'incertitude sur la résolution de ce conflit. A partir de cette approche, les réponses proposées par les filières à ces critiques sont discutées pour en évaluer leur pertinence. Nous montrons ainsi que la réponse à la controverse est désajustée tant qu'elle reste posée en termes d'acceptabilité sociale de l'élevage. Pour faire bouger les lignes de la controverse autour de l'élevage, l'enjeu pour les filières serait plutôt de contribuer à l'élaboration de nouveaux consensus en créant, par exemple, des dispositifs répondant aux remises en cause adressées à l'élevage.

## ABSTRACT

Social dimensions and the adaptation of the agro-food sector to controversies on breeding

Recently, the livestock sector has been subject to criticisms from different social actors. The agro-food sector and the farmers have been directly questioned about the meanings of their profession. This communication aims at discussing the social issues involved in this dispute. We use the notion of controversy to characterize the triadic conflict involving opponents to and defenders of livestock farming under the eye of the public as a judge. This controversy appears as a moment of redefinition of the social consensus on the acceptability of farming that generates uncertainty on the future of this industry.

We argue that the responses of the agro-food sector are not relevant as far as they are addressed in terms of social acceptability of the livestock activity. A change in the controversy would result from the contribution of the livestock industry to create new consensus by promoting practices responding to the challenges to livestock activities.

## INTRODUCTION

Après cette approche économique, je vais maintenant vous faire changer de regard. En effet, il m'a été demandé de donner quelques éléments d'analyse sur les turbulences que traverse actuellement l'élevage en partant du point de vue du sociologue. Pour moi, il s'agira de fournir des clés de compréhension des remises en cause, émanant de l'ensemble de la société, et qui ciblent l'élevage. Ces remises en cause sont portées par le mouvement associatif, les médias, des écrivains, des artistes et s'adressent à tout à chacun à partir du moment où nous sommes confrontés à un article, une vidéo, un film, un roman, une émission radiophonique abordant la place et le rôle de l'élevage aujourd'hui. Toutefois, les filières et les éleveurs sont les premiers concernés par ces questionnements portés par des acteurs qui les interpellent directement sur le sens de leur métier.

La plupart des données mobilisées dans mon intervention sont issues des recherches menées dans le cadre du programme CASDAR-ACCEPT. Cela fait deux ans maintenant que nous sommes un groupe de sociologues à collaborer avec des représentants des filières et d'autres acteurs à un programme de recherche pour tenter de comprendre les enjeux de la controverse autour de l'élevage et comment les filières peuvent y répondre. Au cours de ces deux années, nous avons vu cette controverse prendre beaucoup d'amplitude jusqu'à devenir aujourd'hui une controverse majeure du débat public. Il ne se passe pas une semaine sans qu'un nouvel élément vienne alimenter cette controverse, la rendant aujourd'hui multiforme, complexe et très instable.

L'objectif de cette communication est, dans une première partie, de tenter d'apporter quelques éclairages sur ce qu'est une controverse, ce qui la compose et comment elle fonctionne avant de revenir sur les enjeux que questionne la controverse sur l'élevage. Dans une seconde partie, j'analyserai quelques pistes de réflexion permettant d'orienter les réponses des filières face aux enjeux sociaux posés par la controverse.

### 1. LE REGARD SUR LA CONTROVERSE

#### 1.1. Les enjeux d'une controverse

Pour la sociologie, une controverse est un type de conflit particulier qui engage trois catégories d'acteurs : les deux parties qui s'affrontent autour d'un différend et un juge souvent formé par le public des pairs, c'est-à-dire des personnes partageant la même situation sociale (Lemieux, 2007). Le conflit est mis en scène devant ce public. C'est même la présence d'un public qui caractérise ces conflits triadiques par rapport à d'autres types de conflit. En effet, celui-ci modifie largement la nature du conflit car il est attendu par ce public que les deux adversaires puissent se prévaloir d'arguments justifiant leurs points de vue et positions. Pour donner un exemple concret, le monde associatif et, plus

particulièrement, l'association L214 a diffusé des vidéos montrant des scènes d'abattages de bétail dans des conditions qui enfreignent la loi. Les abattoirs incriminés ont été fermés dans les heures qui ont suivi la diffusion de ces vidéos. Ici, les deux adversaires étaient L214 et les abattoirs, mais le public visé était les personnes incluses au dispositif de prise de décision permettant de faire fermer les abattoirs en question. Ainsi, le public est constitué des personnes qui départagent les parties en conflit, c'est donc un public d'initiés ayant les capacités d'action et les connaissances suffisantes pour affirmer un point de vue et le faire appliquer. Dans certains cas, la controverse se déroule également face à des spectateurs constituant son audience, je développerai ce point ultérieurement.

Les moments où le public est appelé à prendre partie constituent des épreuves. A la suite du jugement du public, les lignes de fracture entre les croyances, les principes éthiques ou moraux, les valeurs opposant les parties en conflit sont déplacées. Ainsi, les épreuves remettent en cause les thèses dominantes questionnées par la partie adverse. Si l'on reprend l'exemple des abattoirs, la répétition des vidéos accessibles en ligne a permis leur prise en compte par un public allant des maires concernés à un ministre qui commande un rapport sur la question puis la probable publication d'un projet de loi lui faisant suite. Cela constitue des épreuves en soi qui remettent en cause l'idée que les animaux d'élevage ne souffrent pas au moment de leur mise à mort. Ces épreuves montrent également le processus par lequel une controverse aboutit finalement à la modification de textes juridiques. Ce sont à travers ces processus que les compromis sociaux, fixés dans des textes juridiques et réglementaires, se transforment pour permettre d'instituer une modification de croyances, de principes éthiques ou moraux, de valeurs collectivement partagés. Concernant la controverse autour de l'élevage, d'autres épreuves ont permis de prendre acte d'une évolution des croyances et des principes éthiques et moraux. Ainsi, le marquage des œufs selon le mode d'élevage des poules ou la suppression des œufs de cage par certains distributeurs résultent-ils d'épreuves qui ont permis d'installer cette remise en cause de l'élevage en cage. Dans la mesure où ce sont les thèses dominantes qui sont interrogées, les épreuves permettent de modifier un certain ordre social qui dit la légitimité des choses et des êtres ou au moins de déplacer la légitimité de cet ordre social. Au terme de l'épreuve, de nouveaux dispositifs seront créés, de nouveaux organismes de certifications ou de nouveaux labels, actant une transformation des thèses dominantes. Les épreuves changent donc quelque chose dans le monde de l'élevage et continueront de le faire. Evidemment, ce qui est controversé, ce sont les pratiques actuelles d'élevage. Les filières, qui représentent dans cette controverse les thèses dominantes, ont donc le sentiment de se faire déposséder de leur capacité à

définir ce qu'est l'élevage. Mais c'est oublier un peu vite que ces pratiques sont encadrées par des textes juridiques et réglementaires qui ne font que fixer, à un moment donné, un compris acceptable par l'ensemble du corps social qui est donc, par là même, sujet à évolution. Ce ne sont donc pas les filières qui ont le monopole de la définition de pratiques acceptables. Toutes les normes encadrées par le droit découlent de compromis sociaux.

Si nous reprenons maintenant l'exemple des vidéos sur les abattoirs, nous nous rendons compte que l'enjeu central de la controverse sur l'élevage se cristallise peut-être moins sur le public des initiés devant arbitrer un conflit que sur un public élargi constituant l'audience de la controverse. Plus exactement, l'action du public des initiés semble en partie liée à l'existence et à la reconnaissance d'une audience élargie autour de l'épreuve. Cette audience n'a pas de capacité d'action directe pour faire évoluer les épreuves dans un sens ou dans un autre. Toutefois, son existence a une influence sur l'issue du conflit. Analysée sous cet angle, la controverse sur l'élevage est exemplaire. En effet, dans certains cas, la rapidité de la réaction du public d'initiés semble être corrélée à l'audience de la controverse. Par exemple, lors du conflit autour des œufs en cage vendus par Monoprix, le retrait des œufs de cage a eu lieu en quelques jours à la suite de la mise en ligne sur les pages du journal « Le Monde » de vidéos sur des poules pondeuses en cage. L'enjeu majeur alors de la controverse sur l'élevage pour les filières réside bien dans le fait de savoir quel est le crédit de l'audience de la controverse et, par extension, quelles conduites adopter face à cette audience entre tenter de conserver la controverse confinée à un public d'initiés en répondant au coup par coup aux différentes épreuves ou, au contraire, anticiper les épreuves en proposant des pistes d'évolution de l'élevage répondant aux remises en cause. Toutefois, pour cela, il faut connaître les contenus controversés.

Il a été montré que cette controverse concernait, à la fois, l'impact environnemental des élevages, la condition des animaux, les risques sanitaires et l'organisation socio-économique de l'élevage alors que, envisagée du côté des consommateurs, c'est la place de la viande dans l'alimentation qui est interrogée (Delanoue et Roguet, 2015). C'est l'ensemble de ces remises en cause éprouvées lors d'épisodes plus ou moins médiatisés qui forment la controverse sur l'élevage et qui témoigne d'une certaine incertitude sur les impacts de l'élevage, qu'ils soient environnementaux, sanitaires ou économiques, et de désaccords sur le traitement de l'animal d'élevage dans la société. En d'autres termes, cette controverse témoigne de l'inexistence de compromis partagés aujourd'hui sur la place de l'élevage et sur le traitement de l'animal d'élevage. Par ailleurs, cette controverse existe dans tous les pays européens dans lesquels des recherches ont été menées, c'est-à-dire au

Danemark, aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne et, dans une moindre mesure en Italie. Il n'y a qu'en Espagne où elle ne sort pas d'une sorte de bruit de fond, tout en existant quand même. En outre, elle est facilement perceptible dans des pays se situant sur d'autres continents sans qu'elle ait fait l'objet d'investigations plus approfondies. Que ce soit aux USA, au Canada, au Brésil ou en Australie, il existe de nombreuses traces de l'existence de cette controverse.

Les recherches plus approfondies effectuées dans le cadre du programme ACCEPT ont toutefois montré que, dans chaque pays européen analysé, la controverse sur l'élevage prenait une inclinaison différente en fonction (i) de l'histoire de l'élevage dans le pays concerné (les pays dont le nombre d'animaux en élevage a progressé linéairement acceptent mieux l'élevage que ceux où le nombre d'animaux a cru en peu de temps), (ii) de la nature des épreuves traversées par la controverse (en Italie par exemple il y a eu beaucoup de fraudes sur la viande qui expliquent que les remises en cause actuelles de l'élevage portent surtout sur les risques sanitaires) et (iii) de la structure de la production animale (au Danemark par exemple, la viande de porc étant exportée à 90%, il existe peu de remise en cause portant sur la qualité même de la viande) (Roguet et al., 2016).

## 1.2. Accord sur le type de société

Toute controverse pose la question du modèle de société acceptable puisqu'elle remet en cause un compromis. La controverse sur l'élevage reflète au moins trois désaccords au sein de la société : sur la façon d'élever et de mettre à mort des animaux pour la consommation humaine, sur l'impact acceptable des activités humaines sur les milieux et sur les modèles de développement. Ces désaccords ont commencé à prendre de l'importance à partir des années 1980. En effet, jusqu'à la seconde guerre mondiale et même jusqu'au début des années 1960 en France, les rapports sociaux étaient structurés en grande partie autour de la production agricole (Gervais et al., 1976). Ainsi, les consensus reposaient-ils fréquemment sur des cadres sociaux issus de l'agriculture où le rapport à l'animal comme la relation au milieu étaient d'abord envisagés dans leur dimension productive. Pour illustrer cela prenons l'exemple de la dichotomie entre les animaux domestiques et sauvages où ce qui était sauvage dans les sociétés agraires était « défini par le lieu où il se trouvait : *salvaticus*, en bas latin, est une altération de *silvaticus*, de *silva*, forêt. Cette dualité indique donc un ordre des choses, ou plus exactement, un cadre de pensée et de représentation qui dit de quel côté se trouve l'ordre, le cultivé, le civilisé, et de quel autre côté, à quelle limite se tient son envers qui, continuellement, le menace. Le sauvage (...) dans cette représentation traditionnelle est donc l'autre de la culture, de la culture des champs autant que de

*celle qui fait qu'il y a société humaine*» (Micoud, 1993). Ces cadres sociaux opposaient l'animal sauvage à l'animal domestique-productif lequel faisait partie de la société humaine et, à ce titre, était taillable et corvéable par les humains.

Ce consensus a commencé à être contesté dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle avec l'émergence de l'animal de compagnie qui n'est plus productif, puis, un siècle plus tard, c'est l'animal sauvage qui change de statut et c'est sa raréfaction qui devient une menace pour la société. Pareillement, c'est au XIX<sup>e</sup> siècle que les activités humaines commencent à être pensées en fonction de leur impact environnemental, mais c'est à partir des années 1980 que l'impact environnemental de l'élevage sera questionné (Busca, 2010). Enfin, les sciences agronomiques se sont intéressées à l'animal d'élevage au XIX<sup>e</sup> siècle en le considérant comme un outil de production, une machine. Mais la diffusion de ce modèle d'élevage hors sol ainsi que la spécialisation et la concentration des élevages s'effectuera plus tardivement. C'est à partir des années 1980-1990 que le modèle intensif d'élevage commence à être contesté en raison, tout d'abord, des nuisances qu'il génère sur les cadres de vie. Puis, à une date plus récente, ce sont les maltraitances humaines, animales et environnementales auxquelles conduit la rationalité économique et technique de l'élevage intensif qui sont dénoncées.

Ces remises en cause sont portées par des éthiques qui se sont diversifiées à partir des années 1970. L'éthique abolitionnisme, par exemple, qui revendique l'abolition de toute forme d'exploitation animale, a commencé à être discutée à partir de 1975, date de la publication par Peter Singer de son ouvrage « La libération animale ». Depuis, cette éthique s'est adjointe des courants plus radicaux avec les travaux de T. Regan (1983) ou de G. Francione (1995) alors que le courant welfariste, qui prône une amélioration des conditions d'élevage, est toujours très présent. Pareillement, alors que jusqu'aux années 1960, la protection de l'environnement des excès des activités humaines était peu questionnée en France, différents courants d'éthique environnementale ont vu le jour qu'ils soient biocentrés, plaçant la protection des dynamiques naturelles au centre de l'évaluation des activités humaines, ou anthropocentrés acceptant une coadaptation des activités humaines et des contraintes naturelles, mais questionnant dans tous les cas l'impact des élevages sur les milieux. Enfin, l'élevage intensif est plus spécifiquement interrogé car il cumule des désaccords éthiques (maltraitance des éleveurs et des ouvriers agroalimentaires, des animaux et de l'environnement) et économiques où l'éleveur, sous couvert de la rentabilité de son élevage, doit diminuer sans cesse ses coûts de production, y compris en rétribuant mal son travail, pour offrir une viande et des produits animaux peu onéreux au consommateur. Cette course à la rentabilité aboutit à une production de viande et de produits animaux

accusée d'être de mauvaise qualité et néfaste pour la santé humaine (cf. : la question de l'antibiorésistance). Cela signifie aujourd'hui qu'il n'existe plus de cadres sociaux consensuels pour penser l'élevage dans la mesure où, tout d'abord, le principe même de l'élevage est remis en cause et que, dans un second temps, pour ceux qui ne s'opposent pas au principe de l'élevage, le modèle intensif rentre en contradiction avec des principes éthiques et des rationalités économiques. Ainsi, dans le sondage qui a été effectué par l'IFOP pour le programme ACCEPT, en 2016, seules 13 % des personnes sondées étaient très satisfaites des modes d'élevage actuels. Dans les autres pays étudiés, ces désaccords au sein de la société s'expriment différemment. Ainsi, la contestation autour de l'élevage intensif est forte en Allemagne et au Pays-Bas depuis les années 2010. Encore une fois, c'est la concentration des élevages, le confinement des animaux et les problèmes sanitaires qui sont l'objet des plus forts débats alors qu'au Danemark la taille des élevages est moins un enjeu de désaccord. Dans ce pays, les débats portent plus sur l'antibiorésistance, le bien-être animal et les impacts environnementaux.

### **1.3. Incertitude**

Le deuxième élément sur lequel repose une controverse est l'incertitude. La question de l'incertitude a été interrogée de nombreuses fois par les sociologues devant sa croissance supposée dans la société contemporaine. Toutefois, ce qui nous questionne ici, c'est le lien entre l'incertitude et la controverse. En effet, la controverse produit de l'incertitude, institue même de l'incertitude. A l'intérieur de croyances, de valeurs, de normes que l'on croyait bien établies, la controverse ouvre une part d'incertitude. Tant que le jugement n'a pas départagé les parties en conflit, tant que le conflit triadique se prolonge, l'incertitude reste. Un des enjeux de la controverse est justement de réduire la marge d'incertitude qui naît des remises en cause portées par la controverse.

Il existe deux types de dissonances cognitives générant de l'incertitude. Tout d'abord, celles liées aux connaissances en elles-mêmes en raison de l'existence de multiples façons de connaître. Ainsi, il peut y avoir une concurrence entre des croyances, des valeurs, des principes ou des normes. C'est ainsi que nous venons de souligner l'existence d'une pluralité d'éthiques animales ou environnementales. De même, le type de connaissance mobilisé pour penser, en particulier, l'impact environnemental de l'élevage ou ses conséquences sanitaires renforce l'incertitude des situations. En effet, la notion de risques, qu'il soit sanitaire ou environnemental est constamment mobilisée dans les épreuves de la controverse. Or, le risque comme mode de pensée repose sur un raisonnement probabiliste. Il ne s'agit pas de décider à partir d'une connaissance certaine et éprouvée, mais d'agir dans un monde qui est construit comme

incertain pour réduire ou contourner les dangers. Ainsi, les politiques de prévention d'un risque n'ont pour objectif de lutter contre un danger existant, une épizootie par exemple, mais de diminuer la probabilité de leur survenue. L'incertitude liée au risque a été plus particulièrement étudiée par un sociologue U. Beck (2003) dans son ouvrage intitulé « La société du risque ».

L'autre niveau d'incertitude n'est plus lié aux connaissances en elles-mêmes, mais à la nature des questions posées par la controverse autour de l'élevage. En effet, la principale caractéristique des problèmes sanitaires et des impacts environnementaux est qu'ils sont souvent diffus et difficilement décelables. En échappant à toute expérience directe, comme pour les pollutions dues à l'usage intensif de produits phytosanitaires par exemple, seule l'expertise peut les objectiver, déplaçant ainsi l'enjeu de la controverse vers l'expertise qui y répondra en fonction des questions qui la traversent également. Par exemple, dans le cas de la controverse autour du bien-être animal, l'Organisation Mondiale de la santé animale (OIE) a repris une définition du bien-être animal, énoncée en 1979 par le Farm Animal Welfare Council (organisme consultatif indépendant de la Commission européenne), qui fait aujourd'hui référence. Cette notion y est définie par cinq engagements que l'éleveur doit prendre en compte (Cf. : le site du ministère de l'agriculture). Attardons nous sur le 4<sup>ème</sup> engagement : les animaux doivent avoir la liberté d'exprimer des comportements normaux (grâce à un espace et à des équipements adéquats, et au contact avec des animaux de la même espèce). Le problème est de définir justement les dimensions de cet espace et ce que sont les équipements adéquats. Or, ce que les recherches ont montré c'est que l'irruption de cette définition du bien-être animal dans la controverse a été également un enjeu dans le positionnement professionnel d'éthologues. Il s'agissait, pour des professionnels ayant des compétences mal identifiées sur le marché de l'emploi de se rendre légitimes sur les questions du bien-être animal face aux vétérinaires. Ainsi, l'incertitude de cette notion a été amplifiée par un jeu de positionnements professionnels entre les experts.

Plus généralement, cette incertitude, entretenue par l'existence de dissonances cognitives, peut être maintenue voire amplifiée dans certains cas par l'expertise qui ne peut jouer le rôle d'arbitre ou de juge en fournissant une réponse certaine permettant de mettre un terme à la controverse. Toutefois, à une échelle locale, les recherches ont montré que cette absence de réponse univoque n'est pas obligatoirement un handicap pour résoudre des épreuves. Ainsi, quand la question de l'impact d'un bâtiment d'élevage peut se poser à l'occasion d'un agrandissement ou d'une construction, l'incertitude des nuisances qui engendre de la défiance peut être compensée par la qualité des relations que l'éleveur entretient avec son voisinage. En d'autres termes, en

présence de profonds désaccords sur l'élevage, l'individu acquiert une autonomie pour se positionner face à une épreuve, ses choix sont alors influencés par ses préférences et ses croyances (Beck, 2003). Par exemple, nous avons pu montrer le lien entre les militants de la cause de l'animal d'élevage, qu'ils soient welfaristes ou abolitionnistes, et leur biographie. Mais, à l'échelle locale, la capacité de l'éleveur à faire baisser le niveau d'incertitude à travers les interactions sociales permet de construire des compromis locaux pour autant que l'éleveur soit bien intégré dans le tissu de relations sociales.

## **2. LES ENJEUX ET LES REPONSES DES FILIERES**

L'objectif de cette seconde partie est de comparer les enjeux sociaux de la controverse et les réponses proposées par les filières pour en évaluer, en quelque sorte, leur pertinence. Face à cet objectif, je ferai juste une réserve introductive, étant extérieure à la filière, je ne peux avoir qu'un regard distancié et, qui plus est, en tant qu'universitaire, assez éloignée des expériences concrètes. Mon rôle consistera plutôt à vous proposer des pistes de réflexion pour rendre possible cette adéquation entre des enjeux et des réponses.

### **2.1. L'acceptabilité sociale**

Le premier point que je souhaite aborder concerne la façon de porter un regard sur la controverse. En effet, cela fait maintenant quelque temps que les filières se posent la question du sens des remises en cause autour de l'élevage en termes d'acceptabilité sociale. Cette formule est d'ailleurs partagée par d'autres filières dans les pays européens et dans de nombreuses analyses de l'élevage. Je voudrais expliquer pourquoi je n'ai jamais parlé d'acceptabilité sociale et pourquoi cette façon de questionner les évolutions en cours est décalée par rapport aux enjeux d'une controverse. Dans la demande des filières, quand il est question d'interroger l'acceptabilité sociale de l'élevage, l'objectif est souvent de chercher des solutions pour rendre acceptable les pratiques d'élevage les plus contestées. Pour cela, il est demandé aux sciences sociales moins de cerner les consensus acceptables que de mesurer quantitativement et qualitativement la contestation des pratiques d'élevage à différentes échelles et sa robustesse. Toutefois, en se positionnant dans le débat en termes d'acceptabilité sociale, les filières, certes, prennent acte qu'il existe un débat, mais sans se départir de la position dominante qui est la leur dans la définition des modèles de production. Certes, des aménagements peuvent être fait, mais à la marge et uniquement pour rendre acceptable les pratiques d'élevages qui demeureront intensives (cf. : les aménagements des cages de poules pondeuses). Autrement dit, à travers la notion d'acceptabilité sociale, les filières se positionnent comme une des parties de la controverse voulant trouver des issues provisoires aux différentes épreuves.

Cette caractéristique de la notion d'acceptabilité sociale n'a pas comme seul effet de positionner une des parties prenantes de la controverse. Cette notion d'acceptabilité sociale favorise l'occultation d'un débat remettant trop fortement en cause les positions des parties porteuses du discours de l'acceptation sociale en déplaçant la controverse sur les conditions de la faisabilité de projets ou de pratiques contestées. Ainsi, par la question de l'acceptabilité sociale, le débat est orienté sur des pratiques particulières qui sont évitées ou améliorées, mais sans aborder la question de ce que peut être l'élevage aujourd'hui, empêchant du même coup, les filières d'accompagner les changements. L'exemple le plus caractéristique aujourd'hui concerne les super-exploitations de bovins dans lesquelles il est expliqué, dans de petites vidéos par exemple, que les bêtes sont élevées selon toutes les normes de bien-être animal et même plus dans certains cas. Ainsi, elles bénéficient de matelas dans leurs logettes ou de brosses rotatives automatiques pour les masser, bref, de tout le confort disponible aujourd'hui alors que la controverse questionne justement le principe même de ces super-concentrations de bovins, le fait qu'ils ne pâturent jamais, etc.. Il en est de même avec les ateliers volailles où l'éleveur pourra montrer qu'il a acheté le meilleur matériel avicole d'élevage et d'équipement pour être en conformité avec les normes sur le bien-être des poules pondeuses avec des cages comprenant un nid, des perchoirs et une aire de grattage et de picotage sans que la question de la faisabilité même de l'élevage en cage ne soit posée. Ainsi, cette notion d'acceptabilité sociale, en faisant tendre la controverse du côté d'une des parties prenantes, ne peut répondre à l'enjeu central de la controverse en elle-même et ne peut que résoudre que très provisoirement des épreuves localisées.

Plus largement, cette notion d'acceptabilité sociale ne traduit pas uniquement le point de vue d'une des parties prenantes, elle permet en plus d'organiser la controverse en fonction du point de vue de cette partie prenante. En effet, en étant portée par une des parties, la notion d'acceptabilité sociale introduit des asymétries entre les points controversés, certains devenant plus légitimes que d'autres. Or, les asymétries entre les positions participent à la cristallisation de la controverse donc à sa conflictualisation. Pour sortir de cette approche en termes d'acceptabilité sociale qui a plutôt tendance à accentuer la controverse, réfléchir à l'élevage à partir de la notion de controverse, comme on nous y invite aujourd'hui, permet tout d'abord de répondre aux enjeux d'un débat, c'est-à-dire à l'identification d'arguments pertinents. Penser en termes de controverse permet ainsi d'identifier les énoncés questionnant l'élevage et d'y apporter des réponses sans éviter les remises en cause qui gênent. Par exemple, j'ai été étonnée d'entendre à la radio en 2015, juste après la modification du code civil introduisant la notion de sensibilité animale, un

représentant professionnel national du monde agricole affirmer de façon véhémement son opposition à ce texte. En fait, la question n'était absolument pas celle-ci comme lui a d'ailleurs fait remarquer l'animateur de l'émission. Le texte était voté et il n'avait soulevé aucune contestation sociale dans l'espace public, bien au contraire. La question était de savoir comment le monde agricole répond au nouveau compromis qui se dessine derrière la reconnaissance de la sensibilité animale pour co-construire des nouveaux modèles d'élevage plus consensuels.

## **2.2. Normes sociales et normes règlementaires**

Ce premier point en appelle un second qui concerne l'articulation entre les normes sociales et les normes professionnelles. En effet, comme il a été souligné, chaque éleveur peut être aujourd'hui confronté à une forme d'expression de la controverse s'il souhaite par exemple créer, agrandir ou transformer ses bâtiments d'élevage. Un des éléments fréquemment mis en avant par les éleveurs dès que des questions lui sont posées, c'est le fait qu'il respecte toutes les normes s'appliquant aux élevages, qu'elles soient environnementales, sanitaires ou bien qu'elles concernent le bien être animal. Certes, les filières ne sont pas directement responsables de l'existence de ces normes qui sont des textes règlementaires, mais elles sont mobilisées au moment de leur élaboration. Le point que je voudrais souligner est la divergence autour de la fonction de ces normes. Dans les entretiens avec les éleveurs, il apparaît souvent une incompréhension dès que le projet est contesté car, selon eux, et c'est le cas dans la plupart des cas, ils respectent scrupuleusement les normes. Ainsi, des bâtiments pour lesquels tout a été pensé, y compris l'intégration paysagère qui a été particulièrement soignée, peuvent faire l'objet de contestation. Ce que les recherches ont montré c'est que la réponse en termes de normes n'est pas suffisante en soi pour faire baisser les voix dissonantes dans tous les cas de figure et cela pour deux raisons.

La première raison concerne le sens que les parties en conflit affectent aux normes. Pour l'éleveur, la norme apparaît souvent comme une fin en soi, c'est-à-dire qu'à partir du moment où son élevage est conforme aux normes, il se comporte comme si le problème qu'il pose en termes d'impacts environnemental, de bien-être animal ou sanitaire était réglé. Or, ces normes règlementaires n'ont pas permis d'éviter des pollutions diffuses (Cf. : les bassins versants bretons en contentieux européen pour le problème de marées vertes), de diminuer l'antibiorésistance ou de mettre un terme aux pratiques douloureuses sur les animaux. Ainsi, là où l'éleveur pense, grâce aux normes, répondre aux attentes sociales, il ne fait que se conformer à une procédure administrative qui lui permet, certes, de ne pas à avoir à rendre des comptes devant la justice, mais sans forcément baisser la défiance à l'égard de son élevage. Ce malentendu sur le sens des normes règlementaires renvoie à

l'existence de différents systèmes de normes. L'éleveur répond à une demande sociale, fondée sur des normes sociales véhiculées par de nouvelles éthiques animales ou environnementales, par la mobilisation de normes juridiques et réglementaires qui, par ailleurs, n'ont pas réussi à répondre aux attentes sociales.

La seconde raison concerne, plus spécifiquement, l'enjeu du conflit. Les recherches ont montré qu'un des facteurs déterminants dans les conflits locaux autour de l'élevage, outre l'espèce animale élevée (le porc et la volaille sont à l'origine de plus de conflits que les bovins par exemple) est la nature de l'intégration de l'éleveur et de son élevage dans le tissu de relations sociales locales comme je l'ai souligné. En effet, les voisins plus ou moins proches de l'élevage ne connaissent pas forcément ce qu'est un élevage. Dès qu'ils entendent parler d'un agrandissement ou de la création de nouveaux bâtiments, ils adoptent une attitude de défiance. Si l'éleveur entretient de bonnes relations avec son voisinage plus ou moins proche, il sera confronté dès les prémices du projet aux questions de ses voisins auxquelles il pourra répondre pour rétablir une relation de confiance. En effet, les travaux sur la confiance ont montré que l'ignorance et l'incertitude engendrent plutôt la défiance. La confiance peut être rétablie si les différentes raisons de se méfier réussissent à être invalidées. J'ai ainsi fait un entretien auprès d'un éleveur à la tête d'une exploitation de plus de 300 hectares pour 600 vaches allaitantes qui n'a pas fait l'objet de remise en cause, mais l'éleveur a toujours pris soin d'expliquer ce qu'il faisait, d'organiser des journées portes ouvertes et de maintenir son exploitation dans un état irréprochable. Plus largement, l'éleveur doit penser aujourd'hui à l'intégration sociale de son élevage, ce que certains font déjà. Au-delà de la figure emblématique de Thierry Schweitzer en Alsace par exemple, beaucoup de projets d'élevage sont menés aujourd'hui en intégrant cette dimension par l'organisation de rencontres et de débats, mais les filières pourraient aujourd'hui accompagner les éleveurs dans cette démarche. Il ressort des entretiens que pour beaucoup d'entre eux la prise de parole en public, l'animation de réunions, pour des voisins plus ou moins proches et plus ou moins bienveillants, ne sont pas toujours faciles et sortent largement de leurs compétences routinières.

### 2.3. Les normes professionnelles

En ce qui concerne plus directement les normes professionnelles, le rôle des filières peut être déterminant dans l'élaboration de modèles de production répondant à l'ensemble des dimensions de la controverse. En effet, aujourd'hui, il existe des labels reconnus mais qui ciblent plutôt la qualité ou l'origine des produits comme le label rouge, les IGP (Indications Géographiques Protégées) ou les AOP-AOC. Le label AB lui est un peu différent puisque le

cahier des charges insiste plutôt sur le mode de production qui doit être respectueux des dynamiques naturelles. Ces labels sont gérés par un institut indépendant et contrôlés par des organismes reconnus. Toutefois, dans certains pays comme en Allemagne, par exemple, les filières créent leur propre démarche certifiée. Ainsi, un tiers des poulets de chair et 12 % des porcs ont été produits en 2016 dans le cadre de « l'initiative bien-être » lancée en 2015 par les filières avicoles et porcines allemandes. Son fonctionnement a été décrit par C. Roguet (2016). C'est une démarche intéressante car elle permet la valorisation du bien-être animal sans que cela n'augmente notablement le prix de la viande pour le consommateur alors que c'est justement l'augmentation des prix qui apparaît comme le facteur le plus limitant dans la valorisation de pratiques moins intensives. Pour cela, cette démarche associe producteurs, abatteurs et distributeurs autour de trois objectifs : *« permettre aux éleveurs d'investir pour le bien-être animal dans leurs élevages sans affecter leur compétitivité, éviter de nouvelles réglementations qui ruineraient toute possibilité de valoriser financièrement et médiatiquement les efforts consentis, et réconcilier l'élevage et la société. [Elle fonctionne comme suit]. Des éleveurs volontaires choisissent dans une liste des points à améliorer parmi lesquels, en porc, obligatoirement plus de surface par animal ou un accès permanent à de la paille. Leurs surcoûts sont compensés par des bonus versés par un fonds alimenté par les distributeurs partenaires. Quatre centimes d'euros sont prélevés sur chaque kilo de viande fraîche, saucisse et charcuterie, vendu dans le pays. Tous les consommateurs paient ainsi pour plus de bien-être animal. Dans les supermarchés ou les restaurants, les produits des élevages participant à l'initiative ne se démarquent pas des autres. Il n'y a ni étiquetage ni différence de prix »* (Roguet et al., 2016). Ainsi, la plus-value sociale est prise en charge par les distributeurs et pas par le consommateur. Cette démarche présente deux problèmes pour ses détracteurs : son cahier des charges, peu contraignant, ne répondrait que partiellement aux attentes sociales et l'absence d'étiquetage ne permet pas de distinguer les produits issus d'élevages « bien-être », des autres. Si on développe cet exemple, on se rend compte que pour répondre à la controverse autour du bien-être animal, des règles ont été édictées à l'échelle européenne depuis les années 90, puis internationale, à la demande des États membres de l'OIE, quand il a été constaté que la santé des animaux est une composante de leur bien-être. L'Europe puis les États membres ont ensuite publiés leurs propres normes. Dans certains pays, à ces textes réglementaires se surajoutent des labels pris en partie en charge par les filières, mais aussi par les associations militant pour la reconnaissance du bien-être animal ou par des associations de consommateurs. Aux Pays-Bas, par exemple, le label *Beter Leven* (vie meilleure) a été créé en 2007 par la principale association de



protection animale du pays, *Dierenbescherming*, pour la viande et les œufs. Ce label repose sur un système d'étoiles dont le nombre augmente avec le bien-être animal<sup>1</sup> (Roguet et al., 2016). Si leurs parts de marché sont parfois très limitées, l'intérêt de tels labels est de pouvoir répondre à la controverse en montrant qu'il est possible de changer les modèles d'élevage. Toutefois, la prise en charge par les filières des labels leur permettrait de montrer, en plus, qu'elles sont en capacité d'apporter des réponses concrètes à la controverse et non plus de se positionner dans des rapports de force durant les épreuves. De plus, cette certification, pour autant qu'elle ne se traduise pas par une hausse brutale et significative du prix du produit, permettrait de rendre le consommateur arbitre de la controverse. Le problème est alors de définir le coût économique de la plus-value éthique du produit. En effet, toujours aux Pays-Bas, la campagne très médiatique de l'ONG Wakker Dier contre le *Pflopkip* (le poulet standard qui grossit si vite qu'il ne tient plus sur ses pattes) a conduit la filière avicole et les distributeurs néerlandais à arrêter sa commercialisation en 2016, sur le marché domestique frais au seul profit du « poulet de demain ». Mais, là encore, le cahier des charges est très peu contraignant.

## CONCLUSION

La controverse autour de l'élevage renvoie à un double mouvement se déroulant, à la fois, sur un temps long, mais empruntant ça et là des voies plus contingentes et transitoires à travers les épreuves de la controverse. Ainsi, la diminution de la consommation de la viande semble un élément stabilisé maintenant en France, même si elle croît toujours à l'échelle mondiale. De même, le recours à des produits plus naturels, des produits du terroir, va de pair avec le développement de nouveaux modes de consommation autour d'une agriculture de proximité avec, en particulier, les AMAP ou le mouvement pour une agriculture paysanne. Ces pratiques de consommation renvoient au développement d'éthiques et de valeurs nouvelles. Quelles soient biocentrées, antispécistes ou équitables, ces valeurs offrent une justification éthique à de nouveaux modèles de consommation alimentaire. Comme nous l'avons vu, ces éthiques ont vu le jour souvent au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est uniquement leur réactualisation qui les font apparaître sous un nouveau jour. Ce qui renforce la controverse autour de l'élevage, c'est le fait que ces éthiques d'abord distinctes convergent aujourd'hui pour remettre en

cause, plus particulièrement, le modèle intensif d'élevage.

Si nous reprenons le 4<sup>ème</sup> engagement définissant le bien-être animal, celui qui précise que les animaux doivent avoir la liberté d'exprimer des comportements normaux, et que nous le confrontons aux pratiques intensives les plus contestées, nous constatons qu'il permet de faire converger les éthiques définissant en quelque sorte un nouveau contrat social donnant droit aux humains de se nourrir d'animaux d'élevage. En effet, en rendant les élevages plus extensifs les problèmes liés au travail des éleveurs, au bien-être des animaux et à l'impact environnemental et sanitaire des élevages trouveraient un début de réponse. En d'autres termes, la condition pour continuer à se nourrir d'animaux d'élevage serait d'être en capacité de les traiter correctement en leur offrant la possibilité de laisser libre cours à leurs comportements naturels. Les protéger, les nourrir et les abreuver, en prendre soin pour qu'ils ne se blessent pas et qu'ils puissent se reposer, les soigner et prévenir les maladies ne serait plus suffisant dans la mesure où ces engagements ne permettent pas de résoudre la controverse autour de l'élevage. Dans certains pays d'Europe, c'est cet objectif qui pourrait être atteint par une certification graduée des produits animaux.

---

1 Selon C. Roguet (2016), par rapport au mode de production conventionnel, les exigences du niveau « 1 étoile » sont assez limitées pour permettre au plus grand nombre d'éleveurs d'entrer dans cette démarche de progrès, et limiter les surcoûts et donc l'augmentation du prix de vente au consommateur. Le maximum, trois étoiles, correspond à la production biologique ou à des cahiers des charges exigeants de type Label Rouge.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Beck U., 2003. *La société du risque, Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Champs Flammarion.
- Busca, D., 2010. *L'action publique agri-environnementale, La mise en œuvre négociée des dispositifs*, Paris, L'Harmattan,
- Delanoue E., Roguet C., 2015. Acceptabilité sociale de l'élevage : recensement et analyse des principales controverses à partir des regards croisés de différents acteurs. *INRA Prod. Anim.*, 2015, 28(1), 39-50.
- Francione G., 1995. *Animals, Property and the Law*, Philadelphie, Temple University Press.
- Gervais M., Tavernier Y., Jolivet M., 1976. *Histoire de la France rurale*, tome 4, Paris, Seuil.
- Lemieux C., 2007. À quoi sert l'analyse des controverses ?, *Mil neuf cent*, Vol. 1, n°25.
- Micoud A., 1993. Vers un animal sauvage : le sauvage «naturalisé vivant» ?, *Natures, sciences et sociétés*, Vol. 1, n°3.
- Regan T., 1983. *The Case for Animal Rights*, Berkeley, University of California Press.
- Singer P., 1975. *La libération animale*, Paris, Payot, coll. "Petite Bibliothèque Payot", 2012.
- Roguet C., Neumeister D., Magdelaine P., Dockès A.-C., 2016. Les débats de société sur l'élevage en Allemagne, au Danemark et aux Pays-Bas : analyse, confrontation avec le sud de l'UE et enseignements. *Notes et études socio-économiques*, n°40, 65-91.